

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAUX

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :
COMMUNE DE PORTEL DES CORBIERES

2 – NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE LA PERSONNE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
10 avenue des Corbières
11 490 PORTEL DES CORBIERES

3 – OBJET DU MARCHÉ :

Travaux neufs ou de réparation de la voirie urbaine - Accord-cadre Mono attributaire - Années 2019 à 2022

Type de marché de travaux : Exécution

4 – LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX : PORTEL DES CORBIERES

5 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Marché unique

Il n'y a pas de minimum, le montant maximum de l'ensemble des commandes sur la durée totale du marché est de 3 000 000,00 € HT.

6 – PRESTATIONS DIVISEES EN LOT : Néant

7 – DUREE DU MARCHÉ : 4 ans

Date prévisionnelle de début des prestations : 1^{er} semestre 2019

8 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

- Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises : l'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.
Si le candidat est un groupement conjoint d'entreprises, le mandataire sera solidaire.
- Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de prestations associées.

9 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner,
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles,
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat,

- Liste des projets exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).

10 – CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1 – Valeur technique de l'offre – note sur 10 – 45%

- Mémoire d'exécution des ouvrages avec indication des moyens humains et matériels (note sur 6).
- Mesures prises pour la réduction des nuisances, la prise en compte de l'environnement et le maintien du service aux riverains (note sur 4).

La valeur technique de l'entreprise ayant la note la plus élevée est ramenée à 10.

Les valeurs techniques des autres entreprises sont calculées de la façon suivante :

Valeur technique entreprise = (note obtenue x 10/note la plus élevée).

2 – Prix – note sur 10 – 35%

La note attribuée est égale à : $10 \times \frac{\text{montant de l'offre la moins-disante}}{\text{Montant de l'offre étudiée}}$

Cette note sera appliquée à partir d'une trame estimative établie par le Maître d'œuvre.

3 – Réactivité – Disponibilité et rapidité d'intervention – note sur 10 – 20%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas d'offres anormalement basses, il sera fait application de l'article 60 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

11 – PROCEDURES

Mode de passation : Procédure adaptée : article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

12 – CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des offres : 27/02/2019 à 17h00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

13 – DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 30/01/2019

14 – ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS PEUVENT ETRE OBTENUS

Via la plateforme de dématérialisation

15 – MODALITE D'OBTENTION DES DOCUMENTS :

Plateforme de dématérialisation : <http://marchespublics.aude.fr>

16 – MODALITE REMISE DES PLIS :

Plateforme de dématérialisation : <http://marchespublics.aude.fr>